

CHAPITRE 8 – GUIDE DES SPORTS CYCLISTES – ROUTE

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT AVEC EFFET AU 01.01.2019

(les parties modifiées sont mentionnées en rouge)

8.3 Inscription aux épreuves	
8.3.1	<p>Frais d'inscription</p> <p>Retrait des tarifs d'inscription pour une ou deux épreuves pour les Championnats québécois sur route espoirs et la Coupe du Québec. L'inscription pour toutes les épreuves est désormais obligatoire. À noter toutefois que, contrairement à une course par étape avec compilation au temps où il est obligatoire de compléter une épreuve afin de pouvoir prendre part à la suivante, il n'y a pas de restriction de ce genre pour ces événements.</p>
8.3.3	<p>Préinscription</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout coureur préinscrit devra se présenter à l'inscription pour signer le registre de confirmation des partants au plus tard 15 minutes avant le début de sa course. <i>Un coureur qui prend le départ d'une course sans avoir procédé à cette confirmation dans les délais prévus se verra imposer une amende de 10\$;</i>
8.5 Catégories des courses	
8.5.2	<p>U9, U11, U13, U15 et U17</p> <p>Modification au niveau de l'appellation des catégories espoirs afin de représenter les catégories d'âge. De ce fait, le terme « bibitte » a été remplacé par U9, « atome » par U11, « pee-wee » par U13, minime par U15 et « cadet » par U17.</p>
8.5.3	<p>Maîtres</p> <p>Retrait de la section « Système de pointage pour surclassement » chez les catégories maîtres (le point d) a été conservé et déplacé dans la section « notes particulières »).</p> <p>Notes particulières</p> <p>d) Si un cycliste qui obtient une victoire dans une catégorie plus forte que son groupe d'âge, avec une participation de plus de 25 coureurs, il sera dans l'obligation de joindre cette catégorie, suite à ce résultat, sauf s'il est déjà surclassé (il ne peut y avoir de surclassement de deux catégories);</p>
8.5.6	<p>Surclassement</p> <p>b) Un coureur à sa dernière année dans la catégorie U17 sera autorisé à courir dans la catégorie junior, seulement lorsqu'aucune épreuve de niveau provincial ou interprovincial n'est prévue pour les U17 le même week-end, et ce dès le début de la saison. Cette autorisation n'est pas valide lorsque les coureurs juniors H évoluent avec les seniors 1-2 (ex : Mardis cyclistes de Lachine). <i>Une exception pourra être accordée dans le cas des Championnats canadiens sur route et à l'épreuve de qualification identifiée à cet effet. Dans le cas des Championnats canadiens, l'athlète devra réaliser le standard de qualification déterminé par la FQSC pour qu'une recommandation de surclassement soit présentée à Cyclisme Canada pour approbation.</i></p>

8.6 Équipement	
8.6.1	<p>Vélo</p> <p>La réglementation sur les vélos adoptée par l'Union cycliste internationale (articles 1.3.006 à 1.3.025) sera appliquée pour toutes les catégories, et lors de toutes les courses au Québec. Certaines exceptions (roues de diamètres différents – vélo de petite dimension) seront tolérées pour les coureurs des catégories U11, U13 et U15. <i>L'utilisation de freins à disque sera autorisée pour toutes les catégories.</i></p>
8.6.8	<p>Le maillot (section Maillot de champion québécois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chez les catégories espoirs, le champion québécois en titre à l'omnium (cumulatif des épreuves) doit porter le maillot de champion québécois lors de toutes les épreuves sur route (course sur route, contre-la-montre, sprint, jeux d'habileté et critérium) de sanction régionale, provinciale et interprovinciale jusqu'aux prochains Championnats québécois, en autant qu'il ne change pas de catégorie;</i> • <i>Chez les catégories élite et maître, le champion québécois en titre doit porter le maillot de champion québécois dans l'épreuve qui représente son titre, et ce lors de toutes les épreuves de sanction régionale, provinciale et interprovinciale jusqu'aux prochains Championnats québécois, en autant qu'il ne change pas de catégorie;</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Course sur route : seul le maillot de champion sur route doit être porté</i> ○ <i>Contre-la-montre : seul le maillot de champion de CLM doit être porté</i> ○ <i>Critérium : seul le maillot de critérium doit être porté.</i> • <i>Si un coureur est champion québécois et/ou champion canadien et/ou champion du monde, le maillot doit être porté selon la priorité suivante : champion du monde, canadien et québécois;</i> • <i>Le maillot de champion du monde sur route peut être porté dans les courses sur route ainsi que dans les épreuves de critérium, car l'épreuve de critérium n'existe pas au niveau mondial;</i> • <i>Un coureur maître ne peut porter le maillot de champion québécois que dans les épreuves maîtres, et ce même s'il est surclassé;</i> • <i>Lors des séries comme le Super Prestige ACVQ ou les Mardis Lachine ainsi que les courses par étapes, les maillots des différents classements de la série ou de la course par étapes ont la priorité sur les maillots de champion du monde, canadien ou québécois;</i> • Le port du maillot de champion québécois lors des Championnats québécois l'année suivante n'est pas autorisé puisque le titre est remis en jeu; • Un coureur peut choisir de porter le maillot de champion québécois fourni par la FQSC ou autrement d'intégrer le logo de champion québécois sur son maillot de club/équipe; • Dans le cas où un coureur choisit de porter son maillot de club/équipe, le logo de champion québécois lui sera fourni par la FQSC, et devra respecter les consignes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Apparaître au minimum une fois sur le maillot (poitrine ou manche); ○ Mesurer au minimum 7 cm x 7 cm; ○ Respecter les couleurs et le format sans altération; ○ Être soumis pour approbation à la FQSC. • Dans le cas du CLM individuel, considérant le fait que les coureurs portent généralement une combinaison une pièce dans ce genre d'épreuve, le coureur devra intégrer le logo de champion québécois sur sa combinaison une pièce, tel qu'indiqué au point précédent (<i>à l'exception des catégories espoirs</i>) ou porter le maillot de champion québécois qui lui sera remis.

8.10 Règlements spécifiques - Critérium

8.10.2

Gestion des coureurs doublés

Principes généraux :

- a) Lors de critères où le circuit est très court, exigü ou comporte des risques, les coureurs lâchés qui ne font pas partie du peloton principal seront immédiatement retirés lorsqu'ils sont doublés par les coureurs de tête. Cette règle devra être mentionnée avant le départ et précisée dans l'info-course et/ou le document technique de l'épreuve si appliquée.
- b) Si une échappée prend un tour sur le peloton principal, elle peut réintégrer le peloton avec les mêmes droits et obligations que les autres coureurs. À moins d'un règlement spécifique contraire, tous les coureurs terminent dans le même tour que le gagnant.
- c) *Pour les départs où il y a plus d'une catégorie et plus d'un podium (ex : junior H/senior 3, maître 3-4-5, femmes), tous les coureurs doublés par la tête de course restent dans la course.*
 - o *Les coureurs doublés par les coureurs de tête ont le droit de s'accrocher au peloton et de suivre la course. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, influencer le déroulement de la course, c'est-à-dire en s'accrochant à l'échappée, en participant au sprint final, en étant aux devants du peloton ou en aidant un coureur du même club.*
 - o *Les coureurs doublés par les coureurs de tête termineront dans le même tour que le gagnant et leur temps sera calculé en fonction de leur vitesse moyenne et du nombre de tours doublés. Ils ne pourront cependant en aucun cas s'impliquer dans le sprint final. En cas de non-respect, le coureur sera disqualifié.*

Pour les **catégories espoirs** (U11, U13, U15 et U17), tous les coureurs doublés par la tête de course *et qui ne font pas partie du peloton principal* restent dans la course.

- a) Les coureurs doublés devront se placer sur le pourtour extérieur de la chaussée lorsqu'ils roulent ou se font dépasser, mais auront la possibilité de s'accrocher au peloton. Toutefois, ils ne pourront s'accrocher à l'échappée.
- b) Les coureurs doublés ne peuvent influencer le déroulement de la course (ne peut être devant le peloton, ne peut aider un coureur d'un même club, ne peut s'accrocher à l'échappée et ne peut participer au sprint final).
- c) Les coureurs doublés termineront dans le même tour que le gagnant et leur temps sera calculé en fonction de leur vitesse moyenne et du nombre de tours doublés.

Pour les **catégories élites** (ex : senior 1-2 H, maîtres H 1-2 *et open H*), tous les coureurs doublés *ne faisant pas partie du peloton principal* devront obligatoirement quitter le circuit dès qu'ils seront doublés par la tête de course. Cette mesure s'applique également lors des critères aux points (ex : Mardis de Lachine)

- a) Le classement sera établi de la façon suivante :
 - a. Position d'arrivée lors du sprint final
 - i. Pour les coureurs non doublés
 - b. Numéros de dossards en ordre numérique pour les coureurs doublés lors des épreuves d'un jour. Lors des courses par étape, les coureurs seront classés dans l'ordre inverse dans lequel ils ont été doublés.

~~Pour les **Maîtres H 3-4-5 et les femmes**, tous les coureurs doublés par la tête de course restent dans la course.~~

- a) ~~Les coureurs doublés par les coureurs de tête ont le droit de s'accrocher au peloton et de suivre la course. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, influencer le déroulement de la course, c'est-à-dire en s'accrochant à l'échappée, en participant au sprint final, en étant aux devants du peloton ou en aidant un coureur du même club.~~

	<p>b) Les coureurs doublés par les coureurs de tête termineront dans le même tour que le gagnant et leur temps sera calculé en fonction de leur vitesse moyenne et du nombre de tours doublés. Ils ne pourront cependant en aucun temps s'impliquer dans le sprint final. En cas de non-respect, le coureur sera disqualifié.</p> <p>Gestion des coureurs doublés lors d'une course par étapes pour les catégories élites</p> <p>a) Lors des courses par étapes, les coureurs doublés par la tête de course devront quitter le circuit tel qu'énoncé précédemment (à l'exception des <i>junior H/senior 3</i>, maîtres H 3-4-5 et les femmes). Dans ce cas, le temps des coureurs doublés sera réajusté afin d'avoir un temps cumulatif.</p> <p>b) Lors de critères où le circuit est très court, exigü ou comporte des risques, les coureurs seront immédiatement retirés lorsqu'ils sont doublés par les coureurs de tête et ce, peu importe la catégorie. Cette règle devra être mentionnée avant le départ et précisée dans l'info-course et/ou le document technique de l'épreuve si appliquée. Une pénalité en temps sera également appliquée tenant compte du moment où le coureur a été doublé lors de la course.</p>
<p>8.13 Protocole et remise des médailles</p>	
<p>8.13.9</p>	<p>Demande de révision</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Une fois les résultats publiés sur le site de la FQSC, aucune demande de révision de classement ne sera acceptée pour les athlètes qui ne terminent pas dans les rangs pour lesquels il y a une incidence sur le classement aux points (Challenge Lacasse, Coupe du Québec, Classement FQSC, Super Prestige), excluant les points de participation, et exception faite des épreuves CLM et des Championnats québécois. De plus, les demandes de révision devront être effectuées dans les 2 jours suivant la tenue de l'événement sur le site de la FQSC.</i>
<p>8.16 Championnats canadiens et québécois sur route</p>	
<p>8.16.4</p>	<p>Prix d'équipe</p> <p>[...]</p> <p>Le classement par équipe est établi de la façon suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des huit catégories suivantes sont comptabilisés pour le classement par équipe: U11 F, U11 G, U13 F, U13 G, U15 F, U15 G, U17 F et U17 G ; • Des points seront attribués aux 5 premiers coureurs de chacune des catégories, dans chacune des épreuves, de la façon suivante : (1er : 7 pts ; 2e : 5 pts ; 3e : 3 pts ; 4e : 2 pts ; 5e : 1 pts); • Le club qui totalisera le plus de points, au terme des épreuves du Championnat, sera couronné champion du Québec au classement par équipe ; • <i>En cas d'égalité, la priorité sera accordée au club ayant obtenu le plus de points lors de la dernière épreuve ;</i> <p>[...]</p>
<p>8.17 Coupe du Québec</p>	
<p>8.17.4</p>	<p>Classement par équipe</p> <p>[...]</p> <p>Le classement par équipe est établi de la façon suivante:</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des huit catégories suivantes sont comptabilisés pour le classement par équipe: U11 F, U11 G, U13 F, U13 G, U15 F, U15 G, U17 F et U17 G ; • Des points seront attribués aux 10 premiers coureurs de chacune des catégories, dans chacune des épreuves, de la façon suivante : (1er : 20 pts ; 2e : 17 pts ; 3e : 14 pts ; 4e : 12 pts ; 5e : 10 pts ; 6e : 8 pts ; 7e : 6 pts ; 8e : 4 pts ; 9e : 2 pts ; 10e : 1 pt) ; • Contrairement au classement individuel et au classement de meilleur sprinteur, le classement par équipe prendra en compte les résultats de l'ensemble des épreuves de la Coupe du Québec au cours de la saison. • <i>En cas d'égalité, la priorité sera accordée au club ayant obtenu le plus haut pointage lors de la tranche finale de la Coupe du Québec.</i>
8.18 Jeux du Québec	
8.18.1	<p>Règles d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La prochaine Finale provinciale des Jeux du Québec sera organisée à <i>Laval en 2020</i> et s'adressera aux coureurs des catégories U15 et U17 ; b) Les régions qui n'ont pas tenu de finale régionale en cyclisme en <i>2019 et en 2020</i> ne pourront être représentées à la Finale provinciale en 2020; <p>[...]</p>